



Réponse du CCRE à la consultation de la Commission européenne sur les Perspectives financières de l'UE

Eléments essentiels de la réponse du CCRE

- Nous nous félicitons de l'ouverture d'un vaste débat le plus tôt possible sur les défis auxquels l'UE est confrontée sur le plan interne et dans le contexte mondial ;
- Nous préconisons une approche stratégique qui tienne compte de tous les niveaux de gouvernance et du rôle qu'ils jouent dans la réalisation d'objectifs convenus conjointement;
- Les fonds européens peuvent avoir un impact positif sur la façon dont les citoyens européens expérimentent la dimension européenne;
- Les Etats membres et les institutions européennes devraient lancer un débat ouvert et non-exclusif sur les sources de revenus;
- De nouveaux défis politiques peuvent nécessiter de nouvelles lignes budgétaires ou un transfert entre lignes budgétaires existantes;
- Une part importante du budget communautaire devrait continuer à soutenir les actions territoriales, abordant tous les défis importants qui ont un impact sur le développement territorial;
- Le budget européen devrait être un outil stratégique qui réponde aux défis auxquels l'Europe est confrontée et sera confrontée à l'avenir;
- Il est peut-être encore trop tôt pour déterminer l'ensemble des priorités pour la période « après 2013 » ; les défis que représentent le changement climatique, l'énergie, l'évolution démographique, l'économie de la connaissance, la cohésion territoriale, l'inclusion sociale, la migration et la sécurité semblent cependant importants;
- La mondialisation et ses conséquences doivent également être prises en considération ; le soutien financier aux pays en développement, et notamment aux acteurs locaux, doit se poursuivre;
- La coordination horizontale entre les programmes politiques peut assurer une consistance et éviter les effets contre-productifs;
- Les dépenses devraient toujours être contrôlées avec soin ; la Commission européenne et le Parlement devraient garantir un contrôle, un audit et un rapport transparents, efficaces et efficaces aux Etats membres et au public;
- Le principe de partenariat, avec la participation active du gouvernement local et régional, est un outil utile pour assurer le lien entre les politiques communautaires et les territoires (régions et localités), contribuant à combler le fossé entre l'Union européenne et les citoyens;
- La future période budgétaire devrait trouver un équilibre approprié entre la stabilité et la fiabilité à long terme, et une flexibilité suffisante pour réagir face aux nouveaux défis. L'approche budgétaire pluriannuelle devrait inclure des dispositions pour des réexamens à mi-parcours ou d'autres manières qui permettent à l'Union européenne de répondre à la réalité changeante et pourrait davantage s'aligner sur les cycles politiques communautaires.

Perspectives financières de l'UE

« Réformer le budget, changer l'Europe » Communication de la Commission européenne

Introduction

1. Le Conseil des Communes et Régions d'Europe se félicite de l'initiative de l'Union européenne de lancer un vaste débat sur les défis auxquels l'Europe est confrontée et la répartition appropriée des ressources financières disponibles.
2. Cette procédure offre l'occasion d'aborder les défis auxquels l'Union européenne est confrontée en raison des changements socio-économiques importants survenus en Europe. Le débat doit également examiner les défis que l'UE doit relever dans le contexte mondial et comment l'Europe peut jouer un rôle dynamique et important dans le monde.
3. Le budget communautaire devrait prévoir une approche équilibrée en termes de contribution à la réalisation des objectifs définis par le Traité, et notamment des objectifs de cohésion économique et sociale et des nouveaux défis auxquels l'UE devra faire face à l'avenir.
4. Le CCRE apprécie l'approche stratégique que la Commission propose pour les futurs choix financiers. En qualité d'organisation européenne cadre représentant les gouvernements locaux et régionaux, nous souhaiterions souligner à quel point il est important que ces décisions tiennent compte de la contribution de tous les niveaux de gouvernance, ainsi que le rôle qu'ils jouent dans la mise en oeuvre des politiques communes et la réalisation conjointe des objectifs décidés au niveau européen.
5. Nous souhaiterions encourager les institutions européennes et les Etats membres à poursuivre leurs efforts pour renforcer leur relation avec les citoyens. L'allocation de fonds européens aux campagnes d'information, aux actions de sensibilisation, à l'échange d'expériences et à d'autres initiatives visant à mieux faire comprendre la dimension européenne est par conséquent très importante.
6. Le CCRE et ses associations membres sont engagés dans des actions de ce type (par exemple les jumelages, la promotion de la citoyenneté active, l'égalité des chances, etc.) depuis de nombreuses années et bénéficient d'un soutien financier de l'Union européenne pour des activités qui s'y rapportent. Ce soutien est essentiel pour les bénéficiaires, qui sont souvent de petites ou moyennes communes qui ne seraient pas en mesure sinon d'organiser des manifestations, permettant ainsi aux citoyens de tous âges d'expérimenter la dimension européenne.
7. Les collectivités locales et régionales devraient également être considérées comme des partenaires pour, d'un côté, encourager l'innovation et aider à créer une société de la connaissance et, d'un autre côté, contribuer à développer un environnement de qualité et durable pour les citoyens.

La perspective financière

8. La question des dépenses est étroitement liée à la question de la source des moyens financiers ; nous souhaitons par conséquent encourager les Etats membres et les institutions européennes à entamer un débat ouvert sur cette question, et notamment sur les sources de revenus possibles pour respecter le budget adopté.

9. De nouveaux défis stratégiques doivent être relevés par des initiatives stratégiques, mais ils peuvent également nécessiter de nouvelles lignes budgétaires ou un transfert entre lignes budgétaires existantes.

10. Les principales catégories actuelles de dépenses européennes (par exemple la politique de cohésion, la politique agricole commune avec son pilier pour le développement rural) ont un impact direct sur les villes, municipalités et régions.

11. Le CCRE a exprimé son point de vue sur l'avenir de ces politiques spécifiques dans sa réponse à la consultation sur l'avenir de la politique de cohésion.

12. Nous estimons qu'une partie importante du budget communautaire à l'avenir doit continuer à soutenir les actions territoriales aux niveaux régional et local abordant tous les défis importants qui ont un impact sur le développement territorial.

Le budget communautaire pour répondre à l'évolution des besoins

13. On peut se demander si le cadre financier de l'UE (couvrant la période 2007 - 2013) répond adéquatement aux défis auxquels l'Europe est confrontée et s'il reflète les priorités adoptées dans les agendas de Lisbonne et de Göteborg, à savoir baser l'économie de l'Europe sur une société de la connaissance, encourageant le développement durable et stimulant ainsi une croissance durable.

14. Il est probablement encore trop tôt pour fixer l'ensemble des priorités pour la période « après 2013 ». Pour l'instant, les principaux défis semblent être le changement climatique, l'énergie, l'évolution démographique, l'économie de la connaissance, la cohésion territoriale, l'inclusion sociale, la migration et la sécurité.

15. Il faudrait garantir que les fonds communautaires thématiques aident les collectivités locales et régionales au sein des Etats membres à relever ces défis.

16. Toute politique visant à soutenir des mesures liées à ces défis devrait être prioritaire, par exemple :

- a. encourager l'innovation et l'utilisation des TIC (incluant l'éducation et la formation, le développement des compétences en ligne, la recherche et le développement)
- b. développer les solutions respectueuses de l'environnement (tenant compte du changement climatique et de toutes les questions qui s'y rapportent, telles que l'énergie et les transports)
- c. assurer la cohésion économique, sociale et territoriale (par exemple, réduire les disparités entre régions européennes, lutter contre l'exclusion sociale, aborder les changements démographiques, le développement régional, l'urbanisation, le dépeuplement des zones rurales)

17. La mondialisation et ses conséquences sur l'Europe doivent également être prises en considération. L'Union européenne aura encore davantage de défis à relever en raison des développements économiques et politiques sur les autres continents.

18. L'Europe doit également continuer à soutenir les pays en développement et il faut garantir un financement pour des activités pertinentes. EuropeAid et les programmes thématiques jouent un rôle important dans le renforcement de la démocratie et la croissance économique dans d'autres parties du monde.

19. Le CCRE invite l'Union européenne à faire en sorte que le Fonds européen de développement (FED) soit accessible aux acteurs du gouvernement local dans les pays en développement respectifs et à clairement promouvoir les acteurs du gouvernement local.

20. De manière générale, des finances suffisantes doivent être allouées afin de permettre à l'Union européenne de jouer un rôle adéquat au niveau mondial et d'associer à sa puissance économique des instruments politiques forts.

Administration

21. L'Union européenne devrait renforcer la coordination horizontale entre les programmes politiques. Les différentes lignes budgétaires devraient être mieux reliées entre elles afin d'assurer une consistance et éviter les effets contre-productifs.

22. La façon dont l'argent européen est dépensé devrait toujours être contrôlée avec soin ; la Commission européenne et le Parlement devraient garantir un contrôle, un audit et un rapport transparents, efficaces et efficaces, non seulement aux Etats membres, mais également au public.

23. Le CCRE souhaiterait souligner le principe de partenariat dans la mise en oeuvre des programmes de financement. Le gouvernement local et régional joue un rôle important et bien souvent essentiel dans l'application des politiques européennes au niveau local et régional.

24. L'UE et les Etats membres devraient, le cas échéant, soutenir le développement de la capacité administrative des administrations locales et régionales afin de renforcer le partenariat à tous les niveaux et de le rendre plus efficace.

25. Les organes locaux et régionaux élus démocratiquement assurent la liaison entre les politiques européennes et les territoires, contribuant ainsi à combler le fossé entre l'Union européenne et les citoyens. Ils devraient par conséquent être des acteurs essentiels dans la définition et la mise en oeuvre de programmes de financement et devraient être assez flexibles pour ajuster le financement européen aux besoins locaux.

26. La future période budgétaire devrait trouver le moyen approprié d'apporter, d'un côté, une stabilité avec une fiabilité à long terme, mais aussi, d'un autre côté, une flexibilité suffisante pour réagir face aux nouveaux défis ou modifications de circonstances. Par conséquent, l'approche budgétaire pluriannuelle pourrait inclure des dispositions pour des réexamens à miparcours ou d'autres manières qui permettent à l'Europe de répondre à la réalité changeante. Les périodes de programmation pourraient davantage s'aligner sur les mandats de la Commission européenne et du Parlement européen afin d'augmenter la responsabilisation.